



ORANGE, le 05 janvier 2023

POLICE ADMINISTRATIVE  
SPECIALE  
Gestion du domaine Public

COMMUNIQUE DE PRESSE

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DES VEHICULES

**RUE CINSAULT**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de branchement électrique provisoire dans le cadre du chantier de la SAS PALAIS DU VIN, la circulation piétonne sera perturbée **RUE CINSAULT**.

**Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.**

- Le présent arrêté prendra effet à compter du **09 janvier 2023** et sera valable jusqu'à la fin des travaux dont la date est fixée au **10 janvier 2024**, sous l'entière responsabilité de la SARL MARIO MORETTI à PERNES LES FONTAINES.